

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 25 février 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 mars,

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (18)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

Étaient absents (25)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés (5)

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

Objet : Approbation partenariat Initiative Indre

Le Président propose de poursuivre son partenariat avec Initiative Indre pour valoriser sa démarche en direction des créateurs ou des développeurs d'activité.

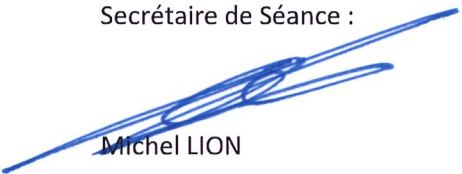
Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : De renouveler le partenariat SDEI/ INITIATIVE INDRE

Article 2 : De fixer la participation annuelle du SDEI à 1800 € pour l'année 2026.

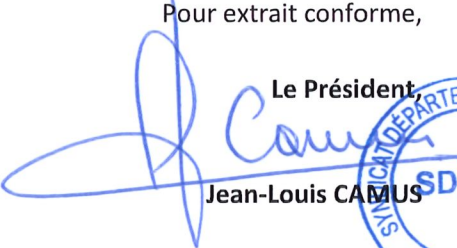
Article 3 : D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et le mandat pour toute procédure, avenant et tous documents afférents à cette affaire.

Secrétaire de Séance :


Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Louis CAMUS



Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260302-02202609-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026